



Paris, le 22 juin 2021

**Vivendi : Rémunérations des mandataires sociaux
soumises au vote de l'Assemblée générale mixte du 22 juin 2021**

Conformément à la réglementation applicable et à la pratique de place, le Conseil de surveillance de Vivendi a revu les rémunérations des mandataires sociaux soumises au vote des actionnaires le 22 juin 2021.

Eu égard aux responsabilités multiples des membres du Directoire et du Président du Conseil de surveillance, le Conseil de surveillance a décidé à l'unanimité de confirmer l'évaluation des rémunérations telles qu'elles ont été étudiées par le Comité de Gouvernance, nominations et rémunérations, puis adoptées lors de l'Assemblée générale.